

République française
COTE D'OR
Commune de **CRÉANCEY**
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D2023-02

SEANCE DU 2 MARS 2023

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Date de la convocation

24/02/2023

Date d'affichage

04/03/2023

Le 2 mars 2023 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Charline DESBOIS, Maire

Etaient présents:

PAIN Valéry, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, BRUSLE Rozenn, CHARREAU Samuel, DESBOIS Charline, DUVEAU Anthony, GAUTHIER Cindy, MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, BANDELIER Elsa

Procuration : BANDELIER Elsa à BRUSLE Rozenn

Absents : CHARREAU Samuel (excusé)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire: MORTIER Céline

OBJET : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT D'ANIMATION

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande de parents d'élèves de l'école de CREANCEY de pouvoir bénéficier d'une garderie périscolaire du matin à des horaires plus matinaux afin de leur éviter d'avoir recours à des modes de garde complémentaires pour leurs enfants.

Les services périscolaires (garderie et cantine) sont en effet source d'attractivité pour la petite école communale dont le maintien tient à cœur de l'équipe municipale.

Il a ainsi été proposé à Mme Brigitte ROSA-CRUZ d'accroître son temps de travail de 2 heures par semaine, pour lui permettre d'accueillir les enfants une demie heure plus tôt, sans faire évoluer la répartition des autres missions de sa fiche de poste. L'agent a donné son accord.

La délibération D2017-48 du 18 octobre 2017 fixait le temps de travail de Mme Brigitte ROSA-CRUZ à 28 heures hebdomadaires. Elle occupe un emploi sur le grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe.

Après acceptation du Conseil Municipal pour accroître le temps de travail, après avis du Comité Social Territorial qui sera sollicité dans les prochains jours, un arrêté du Maire sera pris afin de faire passer le poste de Mme Brigitte ROSA-CRUZ de 28 heures à 30 heures hebdomadaires.

Sa prise de poste serait ainsi à 7h15 pour un accueil des enfants à partir de 7h20. Le règlement de la cantine et de la garderie sera modifié lors d'un prochain Conseil Municipal pour la rentrée de septembre mais la mise en place des nouveaux horaires sera effective dès le lundi 3 avril, sous réserve de l'avis favorable des instances paritaires du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- **La transformation du poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe ouvert sur 28 heures hebdomadaires vers un poste de 30 heures hebdomadaires,**
- **De charger Madame le Maire de faire toutes les démarches auprès du Centre de Gestion et de prendre l'arrêté de mise en œuvre,**
- **Les crédits correspondant seront inscrits au budget communal.**

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.

Le Maire,
Charline DESBOIS

